

Tout savoir sur la franchise : des états généraux à Lens lundi prochain

La franchise a remodelé le visage du commerce traditionnel. Ce dernier résiste comme il peut à cette concurrence. Avec 450 franchiseurs, pour 25.000 franchisés, dont 60 % dans le seul secteur du commerce, cette formule gagne incontestablement du terrain. Dans le secteur des services, 50 % des ouvertures de magasins sont du domaine de la franchise. Elle apporte, en des périodes difficiles comme celle, toute contemporaine dans laquelle l'activité économique s'est empêtrée, un savoir faire, des supports de communication, des outils de gestion, garant, en sus de la notoriété de l'enseigne, de la réussite du commerçant concerné. Si les avantages sont indéniables, la formule a aussi ses inconvénients, en particulier des rapports inégalitaires entre franchiseurs et franchisés, et un certain manque de liberté d'action, le commerçant devant se soumettre aux consignes et à la volonté de la maison mère.

Pour évoquer cette forme d'animation des centres villes - une simple promenade à Lens suffit à en montrer le bien fondé -, les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Artois Douaisis, c'est-à-dire celle d'Arras, Béthune, Douai et Lens organisent lundi prochain, 20 septembre les « États Généraux de la Franchise » en la salle Jean Nohain. Cette manifestation se déroulera en la salle Jean-Nohain à Lens et est ouverte à toutes les personnes intéressées, commerçants indépendants ou franchisés y compris.

Interventions au sommet

A cette occasion, M. Michel Michmacher, Président de la Fédération Française et de la Fédération Européenne de la Franchise fera un exposé très attendu, avant de participer, dans l'après-midi à une table ronde, concernant « la Franchise, une réponse à l'évolution de la consommation ? ».

Il fera également la synthèse de la matinée, et concitera les travaux. D'autres prises de parole sont également attendues. Celle d'André Delelis, le maire de Lens ayant été, faut-il le rappeler, Ministre du Commerce et de l'Artisanat. Florent Lamoureux, responsable de la formation à la fédération française de la franchise, fera un exposé sur « la franchise, cartes sur table », évoquant les principes, les avantages, mais aussi les exigences. L'ultime propos de la matinée sera juridique, Olivier Cast, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, spécialiste du droit de la franchise venant évoquer la « Franchise et la Loi ».

Cette journée débutera à 10 h, les participants étant accueillis dès 9 h 30, un déjeuner étant proposé à toute personne s'étant inscrite au préalable.